

# **Perspective Reuter**

## Juillet 2011

# Programmes de revenu gouvernmentaux

Après avoir pris leur retraite, la plupart des personnes âgées du Canada recevront des prestations des principaux régimes de revenu de retraite gouvernementaux qui suivent : Régime de pensions du Canada (RPC) / Régime de rentes du Québec (RRQ) et Sécurité de la vieillesse (SV).

Il est important de noter cependant qu'il existe deux autres régimes gouvernementaux pouvant également être accessibles aux prestataires de la SV à faible revenu, c'est-à-dire le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'allocation. À l'heure actuelle, environ 160 000 Canadiens et Canadiennes y sont admissibles mais ne reçoivent pas ces prestations non imposables.

# Qui est admissible au Supplément de revenu garanti (SRG)?

Les prestataires de la SV à faible revenu peuvent y être admissibles et le montant de la prestation est basé sur le revenu annuel.

En général, un revenu plus élevé donnera lieu à une prestation du SRG moins élevée. C'est pourquoi l'admissibilité ne s'applique en général qu'aux personnes ayant cessé de travailler.

Par exemple, peuvent être admissibles au SRG entre autres les personnes :

- âgées de 65 ans et plus, célibataires et qui touchent un revenu annuel de moins de 15 960 \$ (à l'exclusion de la SV);
- âgées de 65 ans et plus, mariées ou vivant en union de fait et ayant un revenu annuel combiné inférieur à 21 120 \$ (à l'exclusion de la SV).

#### Qui est admissible à l'allocation?

Cette prestation du gouvernement est versée aux personnes âgées de 60 à 64 ans. Par exemple, une personne peut être admissible à cette prestation si son époux/épouse ou conjoint de fait reçoit la SV et le SRG et si le revenu familial combiné est inférieur à 29 568 \$.

### Marche à suivre pour soumettre une demande

Il faut remplir un état du revenu afin de pouvoir faire une demande initiale à la fois pour le SRG et l'allocation. Pour obtenir ce formulaire ou de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Service Canada à <a href="www.servicecanada.gc.ca">www.servicecanada.gc.ca</a> ou en composant le 1-800-277-9914. Pour tout renseignement sur le Régime de rentes du Québec, communiquer avec la Régie des rentes du Québec au 1-800-463-5185 ou consulter son site Web à <a href="www.rrq.gouv.qc.ca">www.rrq.gouv.qc.ca</a>.